

# COMPAGNONNAGE PAYSAN

**PASSERELLES**  
  
**PAYSANNES**

**2024**



**Candidatures ouvertes  
tout au long de l'année**

**pour des compagnonnages entre avril et  
novembre 2024**

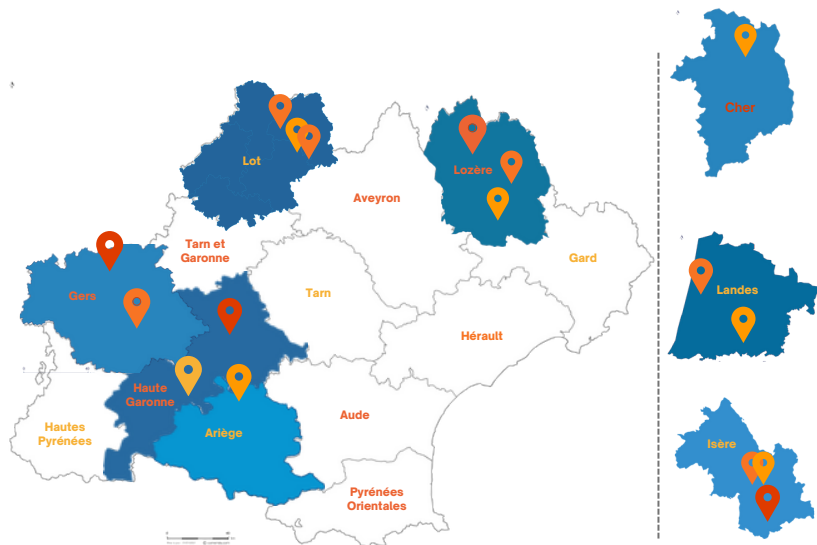
# COMPAGNONNAGE PAYSAN

PASSERELLES  
PAYSANNES

Sessions 2024

Vous avez un projet d'installation et vous voulez vous confronter à la réalité du métier de paysan.ne ?  
Vous souhaitez vous former sur le terrain, dans une ferme en agroécologie,  
tout en étant suivi.e et appuyé.e dans le montage de votre projet d'installation ?

L'association SOL, la FADEAR et les ADEAR de plusieurs départements vous proposent d'effectuer un **compagnonnage paysan en itinérance dans notre réseau de ferme**. Au cours de ce compagnonnage vous pourrez réaliser un à trois stages de 8 semaines chacun où vous serez **encadré.e par le/la paysan.ne** qui vous accueille. Les objectifs de chaque stage seront co-construits avec l'ADEAR et la ferme afin de répondre aux besoins spécifiques de votre projet d'installation. Vous pourrez également participer à des temps de regroupement collectif (2 journées de rencontre annuelles).



**Il s'agit là d'un appel à candidature pour un premier stage en compagnonnage de deux mois à réaliser sur la période avril - novembre 2024, avec la possibilité d'en réaliser un deuxième sur cette période, voire un troisième en 2025.**

L'itinérance permet de se confronter à différents modèles de fermes, différentes manières de pratiquer l'agriculture, différents rythmes de travail. Forts de ces expériences variées, vous pourrez ainsi clarifier votre projet et avancer vers sa concrétisation.



Découvrez le témoignage de Bérénice, porteuse de projet qui a fait un compagnonnage au sein de la Ferme de la Rauze (été 2023)

**DECOUVRIR LES FERMES  
PARTENAIRES**

**Il ne s'agit pas de stages de découverte du métier de paysan.ne mais d'un dispositif destiné à vous appuyer dans votre projet d'installation paysanne et à vous accompagner à sa concrétisation professionnelle.**

## Modalités du compagnonnage

- Les périodes de stages sont **conventionnées** : une convention existe entre la ferme formatrice, la/les structure(s) en charge du suivi et le/la porteur-se de projet pour chaque période de stage accompagné.
- La durée d'une période de stage en compagnonnage est de 2 mois sur une ferme, entrecoupé d'une pause de deux semaine vous permettant de travailler sur votre projet d'installation et de réajuster les objectifs pédagogiques (compter 2,5 mois au total).
- **L'itinérance est encouragée** : le dispositif intègre la possibilité de faire deux voire trois stages en compagnonnage au cours de l'année 2024 avec la possibilité d'étendre en 2025 selon vos besoin (un stage = une ferme).
- Vous travaillerez avec la structure d'accompagnement (ADEAR du département concerné) sur votre projet avant le début du stage, mais aussi tout au long. Les outils de suivi et **les objectifs du stage seront ainsi adaptés à la spécificité de votre projet.**
- Le dispositif d'accompagnement est **gratuit** pour le/la porteur-se de projet qui pourra être logé-e sur la ferme (sauf exception). Le/la paysan-ne hôte est rémunéré-e pour son travail d'encadrement et d'accompagnement comprenant **2h/semaine dédiées à votre projet d'installation.** Sauf gratification de la part de la ferme, ces périodes ne sont pas rémunérées pour le.a porteur.euse de projet.
- Le dispositif intègre un **temps de rencontre entre porteurs et porteuses de projet** en compagnonnage paysan. L'objectif de ces regroupements est de favoriser la rencontre et le partage d'expérience sur les projets de chacun.es. Les dates de ces rencontres sont à confirmer.



Si vous souhaitez être tenu informé.e de la publication du prochain appel à candidature, vous pouvez vous inscrire à cette liste de diffusion.

[framalistes.org/sympa/subscribe/compagnon\\_passerellespaysannes](https://framalistes.org/sympa/subscribe/compagnon_passerellespaysannes)

# Candidature

## Profil privilégié lors des candidatures

Il est demandé pour candidater d'avoir suivi une ou plusieurs formations agricoles et/ou de disposer d'expériences professionnelles agricoles (ex: woofing, stages dans une ferme, salariat agricole...) suffisantes pour conduire à l'élaboration d'un projet d'installation réaliste.

## Dossier de candidature

Préparez un court dossier (5 pages max) de présentation, comprenant les éléments suivants:

- présentez-vous ;
  - présentez votre **projet d'installation agricole** le plus précisément possible;
  - faites état des **formations**, stages et **expériences** professionnelles déjà effectuées et liées à votre projet
  - quels **freins** identifiez-vous dans la définition ou la mise en œuvre de votre projet ?
  - qu'attendez-vous de ce stage et de la ferme d'accueil ? Développer également en quoi la **portée agroécologique** du dispositif vous parle.
  - qu'attendez-vous de la structure d'accompagnement et du suivi personnalisé qui est proposé ?
  - **deux à trois vœux de ferme** (voir liste des fermes partenaires sur le [site Passerelles Paysannes](#)).
- Justifiez soigneusement votre choix pour la première et son adéquation avec votre projet.
- précisez si vous envisagez de faire une itinérance (plusieurs périodes de 2 mois)

**A envoyer par mail à [passerellespaysannes@sol-asso.fr](mailto:passerellespaysannes@sol-asso.fr)**

## Suite à la candidature

Nous étudions les candidatures au fur et à mesure que nous les recevons. Il n'y a donc pas de deadline pour candidater, mais nous vous invitons à candidater au plus tôt pour anticiper au mieux l'organisation de votre compagnonnage paysan.

Les candidatures seront premièrement étudiées par SOL et les ADEARs partenaires, puis transmises aux fermes. **Nous vous recontacterons au plus vite pour vous indiquer si votre candidature a été retenue.**

Si la ferme confirme le souhait d'accueillir, nous vous mettrons en contact directement avec les paysan.nes concerné.es. Vous pourrez ainsi échanger sur vos attentes respectives et discuter des modalités logistiques (dates de début et fin de stage, logement, etc.).

Si la ferme sur laquelle vous aimeriez faire un compagnonnage n'est plus disponible, nous vous proposerons d'autres fermes et/ou d'autres périodes.

Une fois le compagnonnage validé par l'ensemble des parties, une convention de stage sera établie. Il faudra nous fournir une attestation de responsabilité civile et une attestation d'affiliation à la sécurité sociale.

**[DECOUVRIR LES FERMES  
PARTENAIRES](#)**

**Une dispositif proposé par :**



**Découvrez notre plateforme  
d'information**

**PASSERELLES**   
 **PAYSANNES**

Une plateforme  
pour cultiver  
votre projet paysan

Passerelles paysannes est une plateforme créée par l'association SOL, Terre de Liens, le Réseau CIVAM, la FADEAR, le RENETA et le réseau des CREFAD, des associations et acteurs engagés en faveur d'une agriculture respectueuse de l'homme et de son environnement.

Elle est à destination de ceux qui souhaitent devenir paysans, pour qui nous avons réuni de nombreuses informations sur les démarches, acteurs et dispositifs pour accompagner la construction d'un projet agricole.

[passerellespaysannes.fr](http://passerellespaysannes.fr)